

Fiche de poste

Intitulé du poste :	Ingénieur en formation - Chargé de mission accompagnement et développement des pratiques pédagogiques et numériques au département gestion et management
Corps concernés :	A ou contractuel
Affectation :	Ministère de la Justice Direction de l'administration pénitentiaire / Ecole nationale d'administration pénitentiaire
Poste profilé :	Localisation : 440 avenue Michel Serres / CS 10028 / 47916 Agen cedex 9 Oui

L'ENAP est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du garde des Sceaux, ministre de la justice et des libertés. Il assure la formation initiale de l'ensemble des personnels de l'administration pénitentiaire et une partie de leur formation continue. Il dispose d'un service de recherche et de documentation spécialisée et participe à l'activité internationale de la direction de l'administration pénitentiaire.

L'ENAP est administrée par un Conseil d'Administration et dirigée par un directeur. Elle est organisée en direction (La direction, l'Agence Comptable, La Direction de la Formation, la Direction de la Recherche, de la Documentation et des Relations Internationales, le Secrétariat Général).

I. Contexte du recrutement

L'ENAP développe son offre de formation en digital learning auprès de l'ensemble des publics en formation initiale et continue. Elle bénéficie d'un service, l'atelier pédagogique du numérique, chargé d'assurer le support d'une plateforme LMS Moodle, appelée MOODENAP ainsi que la production d'objets de formation digitaux à partir d'outils de création (logiciels auteurs, création vidéo notamment).

L'ENAP voit aujourd'hui une augmentation significative des publics pris en charge à la faveur de plusieurs plans de requalification des officiers, des chefs de service pénitentiaires, des directeurs techniques et techniciens notamment. De plus, la direction de l'administration pénitentiaire est engagée dans une politique volontariste de recrutement notamment pour les publics de surveillants pénitentiaires et de conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation.

Enfin, la réforme de la formation des hauts fonctionnaires de l'Etat vient également impacter les dispositifs de formation de l'administration pénitentiaire, puisque la mise en œuvre d'un tronc commun, en partie en formation à distance, destinés aux hauts fonctionnaires est intégré à la formation des directeurs des services pénitentiaires à compter de septembre 2021.

La majorité des publics concernés par ces réformes sont les personnels d'encadrement, ainsi les formations dans le domaine du management sont particulièrement impactées et impliquent leur développement y compris par le numérique.

II. Missions et organisation du département gestion et management

La Direction de la formation est composée de départements et d'unités de formation. Elle définit les programmes de formation, fixe les objectifs pédagogiques et les contenus des programmes de formation, détermine les méthodes pédagogiques, les met en œuvre auprès des élèves et stagiaires et élabore les procédures et les outils d'évaluation dans le respect des arrêtés.

Le Département Gestion et Management est chargé de la formation et de la conception des

programmes pédagogiques (en présentiel, en distanciel ou hybride) dans les domaines du management pour les cadres de proximité et intermédiaires (premiers surveillants, lieutenants pénitentiaires, chefs des services pénitentiaires, directeur des services pénitentiaires, directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation, directeurs techniques, techniciens, secrétaires administratifs), de la communication pour tous les publics et de la gestion administrative (gestion des ressources humaines et gestion budgétaire).

En lien avec les actions portées par les autres départements de formation, il est également en charge de développer des séances de formation accompagnant les différents agents en formation initiale dans la construction de leur positionnement professionnel.

III. Missions

Le chargé de mission accompagnement et développement des pratiques pédagogiques fait partie de l'équipe d'encadrement du département.

Sous l'autorité de la cheffe du département et de son adjoint, il a pour missions :

- ❖ D'accompagner et développer les compétences les acteurs de formation du département gestion et management en matière de pratiques pédagogiques actives et numériques
- ❖ De coordonner les relations du département avec l'@pn (atelier du numérique) et le DSI (département des systèmes informatiques) sur les sujets pédagogiques
- ❖ De participer au partage d'innovations ou d'expériences réalisées du département au bénéfice de la communauté pédagogique

IV. Activités et Responsabilités

Accompagner les acteurs de formation du département gestion et management en matière de pédagogie :

Le chargé de mission est responsable du développement (acquisition ou renforcement) des méthodes pédagogiques des acteurs de formation du département.

Pour accomplir cette mission, il peut notamment :

- ✓ Former les acteurs de formation du département individuellement ou collectivement
- ✓ Coanimer des séances au bénéfice d'élèves pour faire monter les acteurs de formations en compétences. Les thématiques qu'il peut être amené à coanimer sont déterminées en concertation avec l'équipe d'encadrement.
- ✓ Accompagner la mise en œuvre et l'utilisation des outils nécessaires à l'élaboration et l'animation des séances (présentielles, distancielles, synchrones et asynchrones).

Coordonner les relations du département avec l'@pn (atelier du numérique) et le DSI (département des systèmes informatiques) sur les sujets pédagogiques :

Pour accomplir cette mission, il est chargé de :

- ✓ De proposer des réunions et échanges périodiques avec l'@pn et/ou le DSI pour :
 - Piloter les projets du département en lien avec le numérique. Pour cela, il s'associe à l'acteur de formation du département responsable du projet.
 - Transmettre les besoins du département relatifs aux outils numériques (notamment MOODENAP, TEAMS ou autres) et suivre leur mise en œuvre.
- ✓ De superviser les projets pédagogiques numériques du département et donc de :
 - Valider les fiches projets numériques (@pn) pour le département.
 - Transmettre les fiches à la direction de la formation pour validation.
 - Suivre la réalisation des projets en lien avec les responsables des projets du département.

Participer au partage d'innovations ou d'expériences réalisées au département au bénéfice de la communauté pédagogique :

Pour accomplir cette mission, il est chargé de :

- ✓ Proposer et mettre en œuvre des partages d'expériences et d'innovations pédagogiques réalisés au département auprès des autres départements de formation (échange de pratiques) en mobilisant les acteurs de formation à l'origine de ces expériences.

- ✓ Représenter le département (par délégation de la cheffe du département) dans les phases d'élaboration et de préparation des rassemblements des acteurs de formation (RAF) dès lors que les sujets relatifs à l'innovation pédagogique sont abordés.

V. Compétences

Compétences ☆	☆ : apprenti ☆☆ : confirmé ☆☆☆ : expert
Savoir	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître l'organisation de l'administration pénitentiaire ▪ Connaître l'organisation de l'ENAP ▪ Connaître l'ingénierie de formation ▪ Connaître l'ingénierie pédagogiques, notamment l'approche par les compétences (APC) ▪ Connaître les méthodes de pédagogie active à destination des adultes ▪ Connaître les thématiques du département (management, communication, gestion administrative et financière) 	☆☆ ☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆ ☆☆
Savoir-faire	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Conduire des projets digital Learning ▪ Utiliser les outils bureautiques ▪ Utiliser les outils numériques de formation (beekast, socrative, learning apps, kahoot notamment) ▪ Être capable d'animer des séances de formation (présentielle, distancielle, synchrone, asynchrone) ▪ Conduire des réunions ▪ Utiliser un LMS – MOODLE ▪ Utiliser les outils collaboratifs de la suite Microsoft office (TEAMS, FORMS, PLANNER notamment) ▪ Mettre en œuvre des évaluations des dispositifs de formation à distance ▪ Mettre en œuvre des dispositifs d'évaluation de satisfaction des apprenants ▪ Mettre en œuvre des plans individuels et collectifs d'amélioration des compétences pédagogiques des formateurs dans le domaine de la pédagogie active et de l'APC 	☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆
Savoir-être	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Travailler en équipe ▪ Travailler en collaboration ▪ Prendre des décisions ▪ Être force de proposition ▪ Faire preuve de créativité et innover ▪ Être autonome 	☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆ ☆☆☆
Précisions ⚙️ Statut : fonctionnaire ou contractuel Type de contrat : CDI Sous l'autorité de : Cheffe du département gestion et management Lieu : ENAP Risques encourus : aucun Certification obligatoire : diplôme de formateur de formateurs	
Contact :	

Isabelle WALTZ CURNAC, cheffe du département gestion et management : isabelle.waltz@justice.fr
Sébastien ROSSIGNOL, adjoint à la cheffe du département gestion et management :
sebastien.rossignol@justice.fr